CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE RENDU

ensait | Université de Lille

Mardi 16 juin 2026 | 17 :00 | I202

Participants

Membres extérieurs (avec voix délibérative)
Mme Sabiha TIGUERCHA
Mme Janna IGOUSSSIMENE
M. Sébastien LABBE
Mme Martin KLEIN
M. Eugène DELEPLANQUE
M. Eric MEZIN
Mme Céline FONTAINE
M. Frédéric SAUVAGE
M. Samuel SOLARSKI
M. Ludovic PIERRE
M. Louis MASQUELIER
M. Gregory MARCHANT

Membres internes élus avec voix délibérative
Mme Christine CAMPAGNE
M. François BOUSSU
M. Xavier LEGRAND
M. Ludovic KOEHL
M. Cédric COCHRANE
Mme Manuela FERREIRA
M. Stéphane GIRAUD
Mme Alicia PINDI
M. Nolan JEHANNO
Mme Elise TERNYNCK
M. Nicolas DUMONT
Mme Dorothée MERCIER
M. John THAI

Membre de droit
Mme Esther DEHOUX

Membres invités permanents
M. Eric DEVAUX
Mme Virginie GUYODO
M. Marc-Emmanuel BOUCHE
M. Eric BILLOT

Ont donné procuration

M. Eric STEVENS, procuration à Mme FONTAINE
Mme Elise TERNYNCK, procuration à M. JEHANNO
M. Louis MASQUELIER, procuration à M. MARCHANT

Membres invités
Mme Sandrine VANDERDONCKT
Mme Marie POTDEVIN
Mme Nathalie DOUMENG
Mme Douaa KARKAR
M. François RAULT

Etaient excusés
Mme Mady DORCHIES
M. Victor LEGRAIN
M. Julien PAYEN
M. Jean-Marc VIENOT
M. Olivier MACAREZ
M. TImur-Can BULUT
Mme Suzon CHAMPALE
M. Cyprien PLANE
Mme Agnès ILIOU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h par le Président, M. Eugène Deleplanque.

25 votants dont 2 procurations.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

I. Préambule

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026

Il n'y a pas de remarque particulière.
Le PV du Conseil d'administration du 10 mars 2026 est soumis au vote.

Motion 1
Le PV du Conseil d'Administration du 10 mars 2026 est approuvé à l'unanimité (25 voix pour)

II. Thématiques Stratégiques

Christine Campagne remercie les représentants de la mairie de Roubaix et de Tourcoing.

Elle félicite par ailleurs Cédric Cochrane pour son poste de Professeur des Universités.

Eugène Deleplanque excuse l'absence de Jean Marc Vienot pour son dernier CA de l'ENSAIT. Il est membre externe de notre CA depuis 2005 et Vice-Président depuis 2017. Il a connu plusieurs Présidents et Directeurs de l'établissement. Il a toujours soutenu l'école avec bienveillance. Il a une excellente connaissance de la chaine de valeur textile à la fois industrielle et académique.

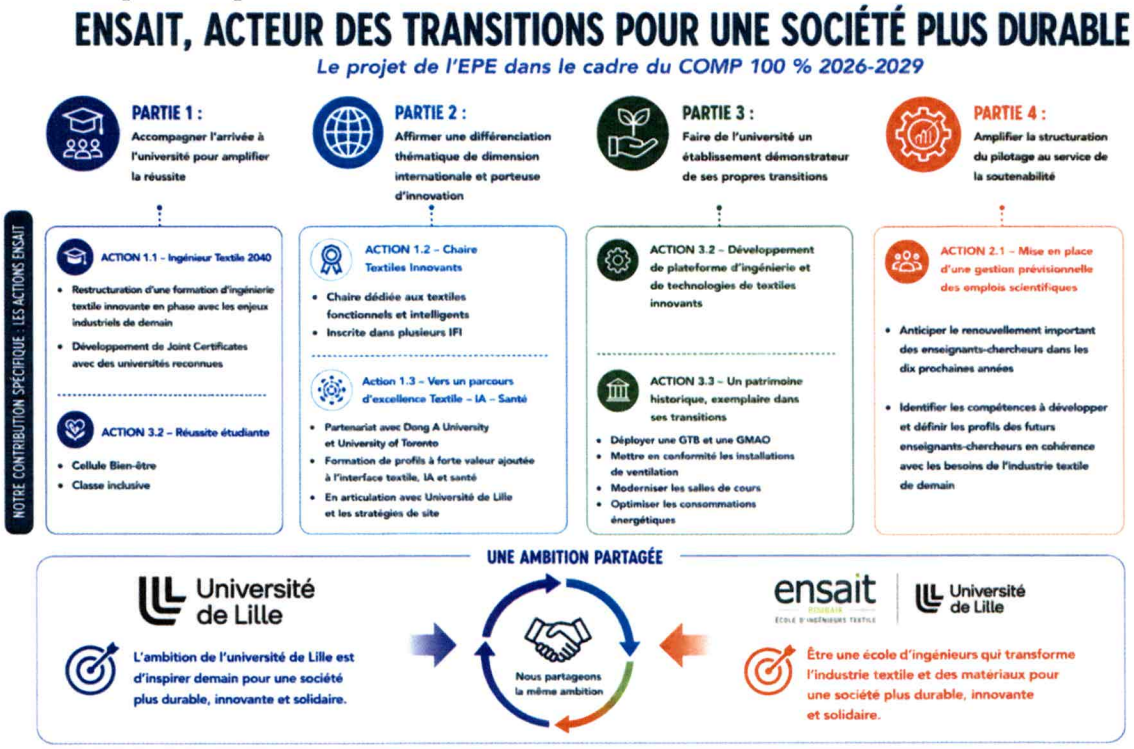
A ce jour, 13 contrats d'apprentissage sur 42 ont été signés. Le processus est lent cette année. Pour rappel, l'apprentissage correspond à 30% des fonds propres de l'établissement.

Concernant PRISME, la formation est ouverte et a été inscrite sur Parcoursup. A ce jour, on comptabilise 30 oui définitifs pour 40 places disponibles. Il reste 15 candidats devant apporter une réponse dans parcoursup.

1. *COMP 100%*

Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) remplace les précédents contrats quinquennaux. Il est demandé de définir les objectifs pour les 4 années à venir en prêtant attention au développement des fonds propres, dans un contexte de baisse démographique à 5 ans tout en étant vigilant quant aux nombreux prochains départs à la retraite. A l'ENSAIT, 50% des enseignants-chercheurs seront en retraite d'ici 10 ans. Les recrutements devront répondre aux attentes de la formation de l'ingénieur 2040.

Ce document comprend 4 parties :



La signature de ce document sera tripartite : Université de Lille, établissements-composantes et ministère de l'Enseignement Supérieur.

Ludovic Koehl rappelle qu'il existe une chaire tex and care en partenariat avec l'Université de Lille.

2. *Sortie d'expérimentation*

L'ENSAIT participe à l'Etablissement Public Expérimental depuis 2022. L'ordonnance de 2018 a permis à l'Université de Lille, à ses composantes et aux 4 établissements-composantes de travailler en collaboration sur des projets (PRISME par exemple). L'ENSAIT a gardé sa personnalité morale et juridique mais un partage des moyens humains et techniques a été mis en place.

L'expérimentation étant probante il est prévu une sortie en Grand Etablissement en décembre 2028. Ce nouveau grand établissement aura un statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

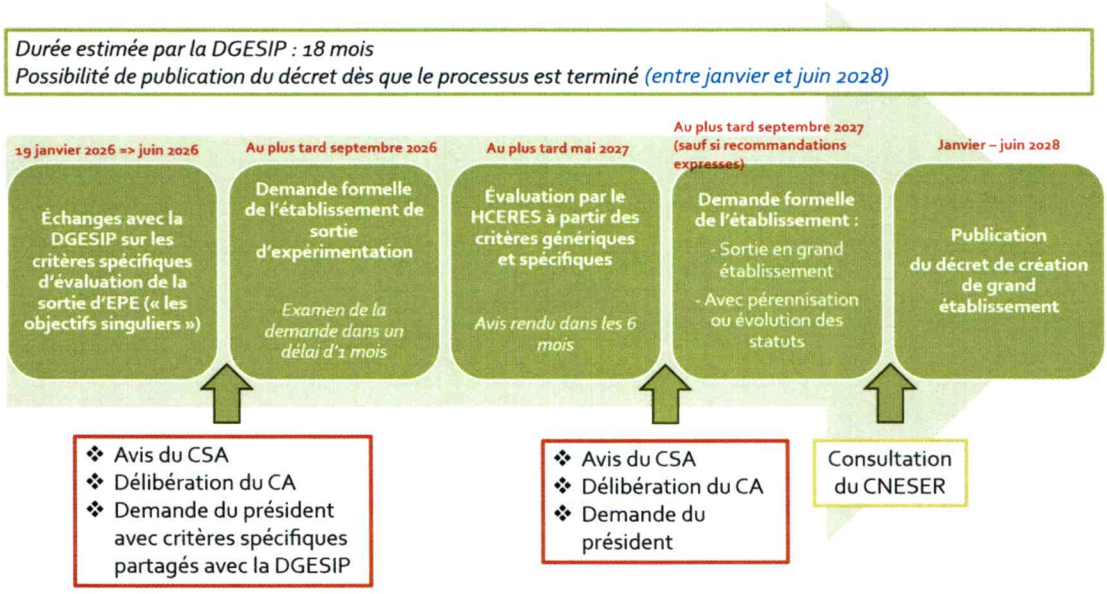
En matière d'organisation interne, ce statut permet de déroger au cadre législatif des EPSCP. Les dérogations concernent exclusivement la gouvernance de l'établissement et correspondent aux dispositions expérimentées depuis la création de l'EPE.

La sortie d'un EPE en grand établissement permet de consolider la politique de site et de pérenniser les financements obtenus dans ce cadre organisationnel

La création d'un grand établissement est approuvée par décret avec les statuts intégrés en annexe.

La modification ultérieure des statuts n'est possible, dans l'état actuel du droit positif, que jusqu'à la date limite du 12/12/2028 (avis du Conseil d'État du 23 juillet 2025)

Le rétroplanning proposé est le suivant :



Des groupes de travail ont été mis en place pour retravailler les statuts. Les modifications tendent vers un allègement avec la mise en adéquation des statuts aux réalités de fonctionnement constatées. Le maintien de la Personnalité Morale et Juridique est d'ores et déjà acté.

La sortie d'expérimentation est soumise au vote.

Motion 2
La sortie d'expérimentation est approuvée à l'unanimité (25 voix pour)

3. *Schéma Directeur DDRS*

Eric Devaux indique que l'établissement fait partie des 25% d'établissements n'ayant pas répondu dans les temps.

Les objectifs de développement durable dans un contexte international sont les suivants :



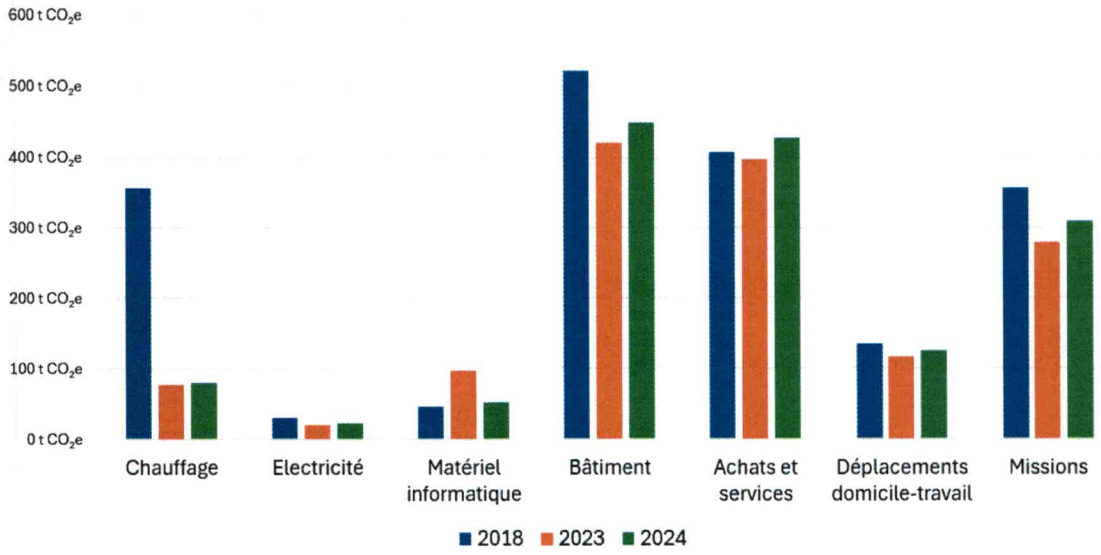
Au niveau de l'établissement, 5 axes ont été identifiés :

- Axe 1 Stratégie et gouvernance
- Axe 2 Formation et enseignement

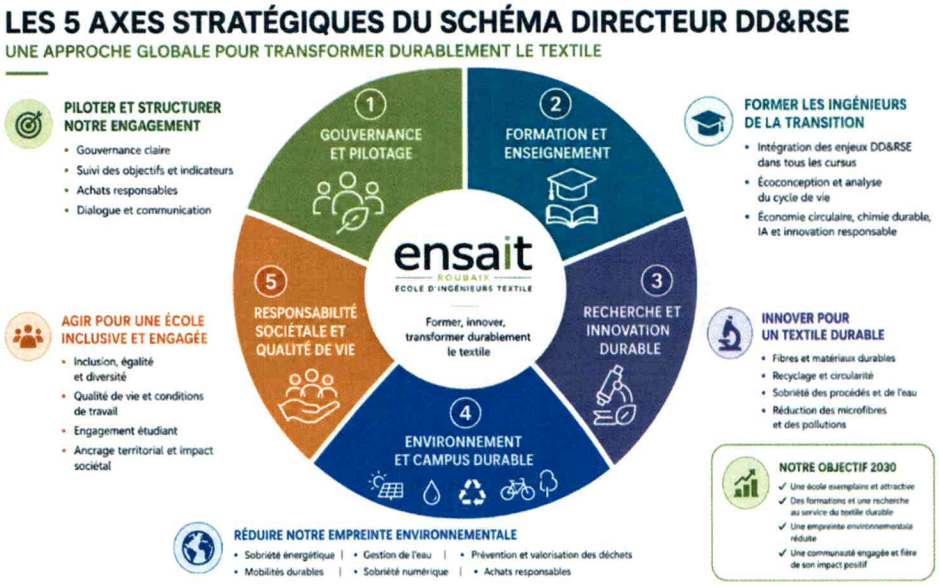
- Axe 3 Recherche et Innovation
- Axe 4 Environnement et campus durable
- Axe 5 Responsabilité sociétale et qualité de vie

Il indique qu'il s'agit d'une aventure collective. Au niveau de la recherche et de la pédagogie, ces thématiques sont déjà très présentes. L'objectif est d'obtenir le label DDRS dans les 3 ans à venir avec l'aide de l'Université de Lille.

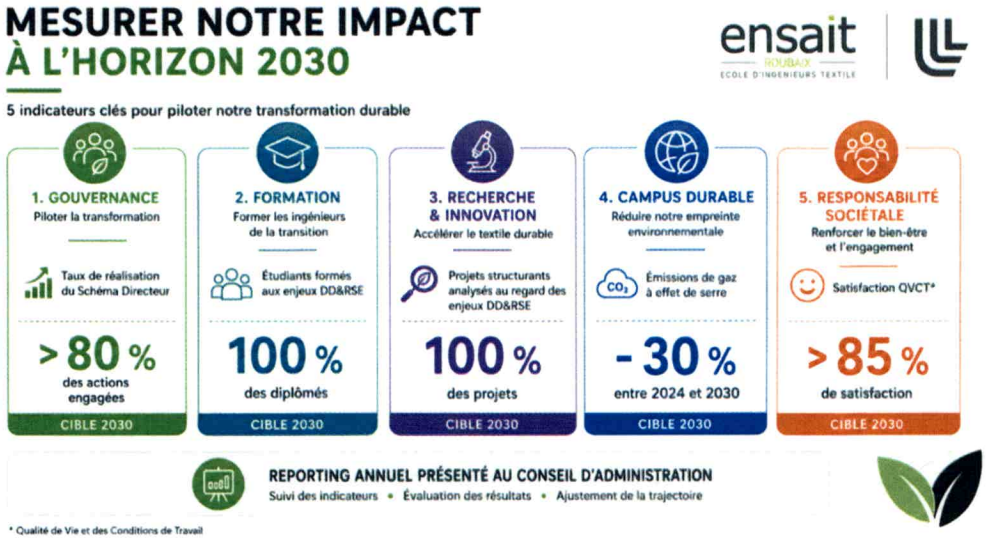
Cyprien Plane a été missionné pour réaliser le bilan carbone de l'école. Il en découle le diagramme suivant qui présente les grands consommateurs :



Un plan d'actions a donc été rédigé :



La prochaine étape est de mettre en place les indicateurs dont une restitution sera faite au Conseil d'Administration d'ici la fin de l'année.



Le schéma Directeur DDRS est soumis au vote.

Motion 3
Le schéma Directeur DDRS est approuvé à l'unanimité (25 voix pour)

4. *Politique de Sécurité des Systèmes d'Informations (PSSI)*

Virginie Guyodo présente la PSSI de l'ENSAIT au nom Stéphane Rasset, Directeur du numérique qui ne pouvait pas être présent pour ce CA. Elle tient à le remercier pour ce travail important.
La PSSI s'applique à la totalité du système d'information : données, ressources humaines, matérielles et logicielles, quelle que soit leur localisation. Elle concerne donc mes actifs de gestion (comme les applications RH, scolarité, etc.), les services numériques institutionnels (comme la messagerie), les actifs hors informatique (contrôle d'accès) et les interconnexions avec les autres organismes et données externalisées.
Les règles de sécurité respectent le cadre législatif et réglementaire en vigueur et s'appuie notamment sur les références ANSSI.

Le Comité de Pilotage des Systèmes d'Information (CPSI) qui se réunit au moins une fois par an a pour mission de :

- Diffuser et réviser la PSSI
- Définir et maintenir la liste des biens essentiels
- Planifier les analyses de risque et valider les mesures de sécurité
- Promouvoir les actions de sensibilisation

La PSSI est soumise au vote.

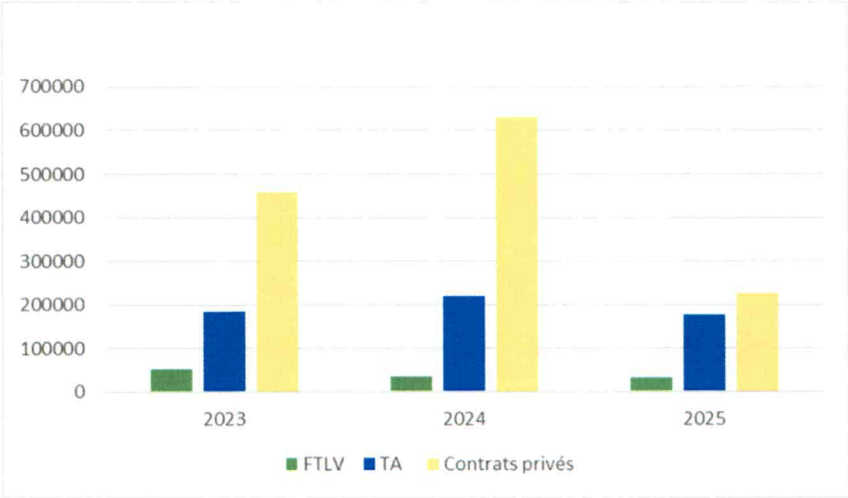
Motion 4
La PSSI est approuvée à l'unanimité (25 voix pour)

5. *Bilan du Service des Activités Industrielles et Commerciales (SAIC)*

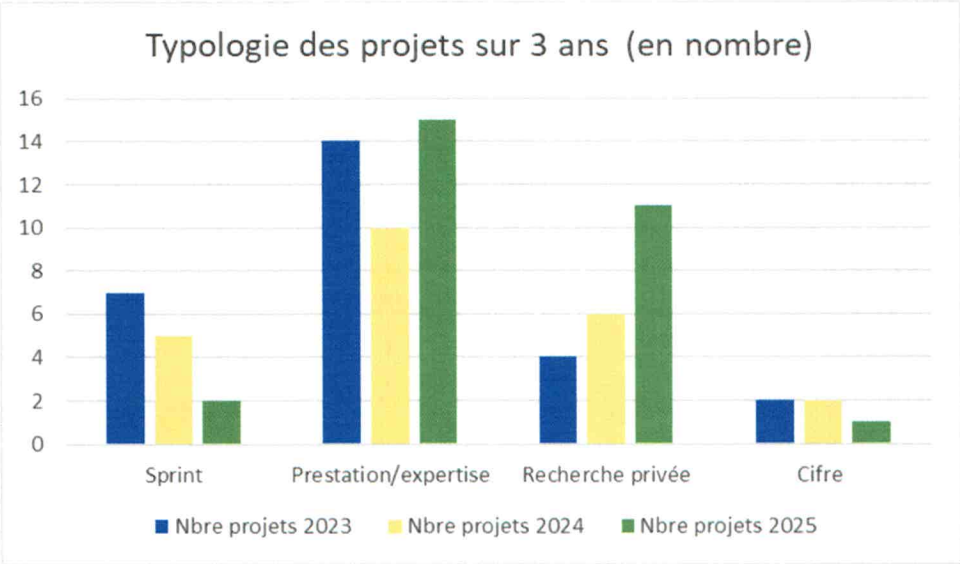
Nathalie Doumeng, Directrice du SAIC, présente les faits marquants pour l'année 2025 :

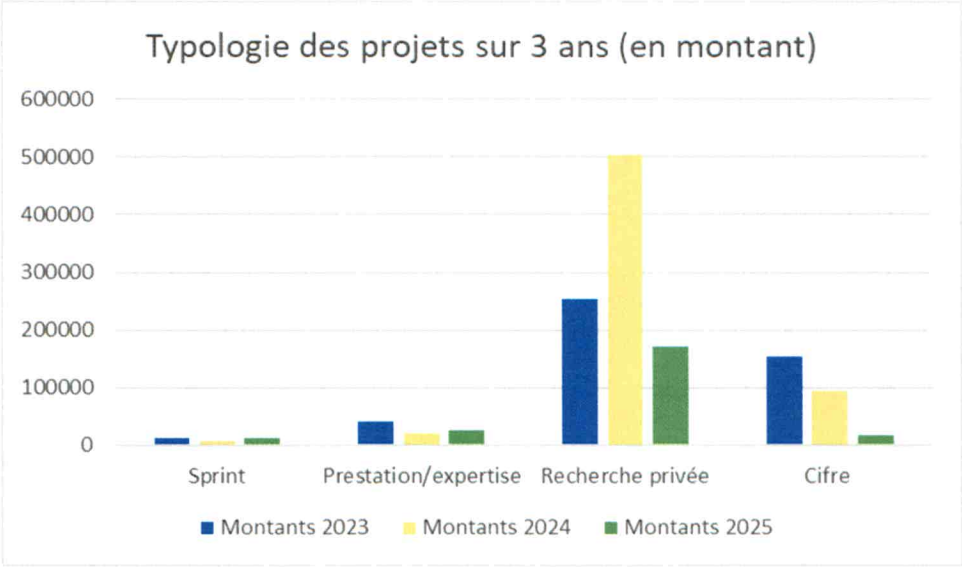
- Montée en puissance du partenariat avec un grand groupe du secteur du luxe
- Diversification des projets mécénat lancés
- Suspension en 2025 de l'Appel à candidatures du programme Carnot

La Direction des Relations avec les Entreprises a participé à 4 salons et conventions d'affaires avec en moyenne une vingtaine de contacts pour chacun.
Les chiffres de l'évolution d'activité de la DRE et du SAIC depuis 3 ans sont présentés :



Concernant les contrats de recherche privée sur 3 ans, la typologie est la suivante :





16 devis ont été refusés en 2025 principalement en raison de coûts trop élevés.

La perspective pour 2026 est positive.

Les enjeux pour 2026 :

- Déployer des partenariats industriels,
- Sécuriser la collecte des 13% de la Taxe d'Apprentissage,
- Rebooster la FLTV en élargissant le catalogue de formation.

Eugène Deleplanque rappelle l'importance du SAIC qui permet de consolider la situation financière de l'école. Il s'agit également d'une aventure collective.

François Boussu demande le positionnement de l'établissement concernant les instituts Carnot. Le dossier a été déposé en avril dernier pour intégrer la partie « Institut Carnot, branche thématique MICA ». La date des résultats n'est pas encore connue.

Le bilan du SAIC est soumis au vote.

Motion 5
Le bilan SAIC est approuvé à l'unanimité (25 voix pour)

III. Finances

1. ***Lettre de cadrage budgétaire***

Il s'agit d'une obligation réglementaire pour les EPSCP afin de réaliser les dialogues de gestion budgétaires.

Cette lettre de cadrage tient compte de :

- Incertitude sur les recettes
- Des besoins importants en fonctionnement pour entretenir les bâtiments
- Un dialogue de gestion interne pour établir un BI 2027 au plus sincère.

- Nécessité d'avoir une programmation pluriannuelle des potentiels contrats de recherche pour pouvoir piloter la part « établissement/laboratoire ».

La lettre de cadrage budgétaire est soumise au vote.

Motion 6
La lettre de cadrage budgétaire est approuvée à l'unanimité (25 voix pour)

2. *Politique tarifaire applicable au 1er septembre 2026*

Depuis plusieurs années, la DGESIP a mis en place la méthode de Pilotage de Calcul des Coûts des Activités (P2CA) qui permet de connaître le coût complet de chaque activité au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les tarifs des prestations de recherche n'avaient pas été mis à jour depuis 2019. La Méthode P2CA permet à présent e proposer des tarifs en adéquation avec le coût engendré.

S'agissant des prestations de recherche, une simplification a été appliquée :

- Prestations simples/complexes
- Temps RH minimum
- Tarification des machines utilisées
- Frais de structure fixe
- Marge commerciale.

Une nouvelle ventilation de la marge sous forme de primes est mise en place après concertation des enseignants-chercheurs et des techniciens :

Nature Primes	Aujourd'hui	Proposition CA 16-06
Individuelle	20%	25%
Collective	10%	10%
SAIC Prof/RT	40%	30%
Retour école=atelier	10%	15%
Retour GEMTEX	20%	20%

Concernant la VAE, les tarifs de l'ENSAIT sont alignés sur les tarifs de l'EPE.

Concernant la FTLV, la dernière modification des tarifs datait de 2020. Un outil est développé en interne pour l'établissement des devis intégrant des variables :

- Prise en compte des coûts réels de l'heure d'enseignement
- Sur site et hors site
- Le nombre d'apprenants minimum si tarif individuel
- Le montant minimum si tarif de groupe.

Concernant la tarification du FETEX, il est proposé une nouvelle tranche de tarif pour les entreprises de moins de 50 salariés pour un montant de 300 €.

François Boussu demande comment se fera le classement des machines et si cela n'entre pas en contradiction avec une politique d'investissement. Virginie Guyodo indique que la Direction s'appuiera sur l'expertise des Référents Techniques et des Enseignants-Chercheurs pour classifier les machines. Il est prévu 3 typologies de machines : machines amorties et non amorties ainsi que les machines rares.

Marc Emmanuel Bouche indique que le grand changement sera la prise en compte du coût horaire d'un enseignant-chercheur ainsi que le coût des frais de structure. Il serait intéressant que le SAIC puisse réaliser un benchmark des tarifs mis en place par les concurrents.

La méthode utilisée est imposée et l'ENSAIT ne peut pas s'y soustraire.

Gregory Marchant demande comment il est possible de créer des partenariats avec les entreprises concernant le don éventuel réciproque de pièces de machines. Un inventaire est en cours de finalisation au sein de l'ENSAIT.

La politique tarifaire applicable au 1er septembre 2026 est soumise au vote.

Motion 7
La politique tarifaire applicable au 1er septembre est approuvée avec 2 abstentions et 23 voix pour

3. ***Demande de subvention APENSAIT***

Sandrine Vanderdonckt indique que la demande de l'association APENSAIT est identique à celle de 2025 pour un montant de 7 000 €.

John Thai demande la répartition du budget car la subvention est supérieure à celle de l'AFIT. Un bilan des actions sera demandé pour l'année prochaine.

La subvention APENSAIT est soumise au vote.

Motion 8
La subvention APENSAIT est approuvée à l'unanimité (25 voix pour)

IV. Ressources Humaines

1. ***Référentiel d'équivalences horaires***

François Rault présente les grandes modifications :
Les modifications apportées au référentiel d'équivalence horaire à destination des enseignants et des enseignants-chercheurs référentiel 2026-2027 portent sur les éléments ci-après :

- Définition/redéfinition des services constatant le service fait correspondant à chaque activité du référentiel. Sur la base de rapports rédigés par les enseignants et enseignants-chercheurs ou de relevés de services faits établis par différents services de l'ENSAIT, et dans le respect d'un maximum indiqué au référentiel, des heures (HeTD) pourront donc être attribuées sur la base d'indicateurs mis en place et de missions identifiées dans l'annexe associée à ce référentiel.
- Introduction d'une mission « chargé de mission coordination de la Promotion et de la Diffusion des activités de recherche du GEMTEX auprès du monde socio-économique et de la société ». L'introduction de cette mission est une nouvelle reconnaissance pour les enseignants-chercheurs de missions liées à la recherche, missions complémentaires à celles de l'enseignement telles que définies par les codes de l'éducation et de la recherche.

- Suppression de la valorisation des heures d'enseignement en anglais. Ce changement fait suite à la prise en compte de l'évolution nationale des prérequis attendus, à savoir une maîtrise de la langue anglaise, dans les recrutements des enseignants et enseignants-chercheurs.
- Réévaluation de la valorisation des heures pour les diplômes non délivrés par l'ENSAIT, et mise en place d'un « bonus » les deux premières années. Cette décision permet d'harmoniser la valorisation pour des missions similaires quel que soit le diplôme. Le « bonus » a pour objectif de reconnaître le travail conséquent qu'implique la mise en place d'une nouvelle formation avec divers partenaires.
- Alignement de la valorisation de la coordination de la mission pédagogique HEFF avec celle liée aux diplômes non délivrés par l'ENSAIT. Partant du principe qu'un parallèle peut être établi entre ces missions et que l'organisation du séminaire HEFF est revue, une harmonisation de la valorisation a donc été proposée.
- Réévaluation de la valorisation des heures associées à la mission « Animation et accompagnement à l'innovation pédagogique » qui fait suite à une redéfinition des missions.

Ce référentiel a recueilli un avis positif à l'unanimité des élus du CSA.

Le référentiel d'équivalences horaires ouverts aux Enseignants et aux Enseignants-Chercheurs est soumis au vote.

Motion 9
Le référentiel d'équivalences horaires aux Enseignants et aux Enseignants-Chercheurs est approuvé à l'unanimité (25 voix pour)

Ludovic Pierre quitte la séance

2. ***Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)***

Avant de présenter les nouveaux montants planchers, Marie POTDEVIN rappelle que depuis 2020 l'ENSAIT a engagé un travail de revalorisation annuel du montant minimum de l'IFSE pour les titulaires et les contractuels afin d'atteindre les montants cibles fixés par le Ministère à horizon 2027.

En 2025 un groupe de travail avait réfléchi à une harmonisation des groupes et des grades pour garantir une meilleure équité.

En 2026, et contrairement aux années précédentes, l'ENSAIT n'a pas la possibilité d'augmenter toutes les catégories en raison d'un refus du Ministère, qui a également bloqué l'augmentation des primes des Enseignants/Enseignants-Chercheurs. La décision a donc été prise de n'augmenter que les IGE HC, IGR et IGR HC, ce qui n'impacte que 5 ou 6 agents et représente un coût minime.

Il est donc proposé le passage aux montants suivants :

- IGE HC
 - Groupe 3 : 770€
 - Groupe 2 : 820€
 - Groupe 1 : 870 €

- IGR
 - Groupe 3 : 950€
 - Groupe 2 : 1 000€
 - Groupe 1 : 1 050€
- IGR HC
 - Groupe 3 : 1 000€
 - Groupe 2 : 1 050€

Marie POTDEVIN présente également un bilan comparatif des montants minimums cibles imposés par le Ministère par rapport aux montants atteints cette année par l'ENSAIT :

Catégorie	**Montants planchers ENSAIT**	**Montant plancher cible du Ministère**
ATRF 2ème classe	360€	290€
ATRF 1ère classe	390€	303€
TECH CN	Entre 460 et 490€	433€
TECH CS	Entre 490 et 520€	458€
TECH CE	520-550€	463€
ASI	570-600€	522€
IGE CN	670-770€	625€
IGE HC	770-870€	743€
IGR	950 - 1 050€	1015€
IGR HC	1 000-1 050€	1 119€

Une dernière mise à jour des montants est prévue en 2027 pour les IGE HC, IGR et IGR HC.

Cette mise à jour du RIFSEEP a recueilli un avis positif à l'unanimité des élus du CSA

La mise à jour du RIFSEEP est soumise au vote.

Motion 10
La mise à jour du RIFSEEP est approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

3. ***Plan d'actions QVCT***

Marie Potdevin présente les 4 axes mis en place :

- Axe 1 : Travailler ensemble à l'ENSAIT en rendant plus lisible l'organisation du travail, en soutenant l'esprit de communauté et en adaptant les outils de communication interne
 - ☞ Systématiser la rédaction des fiches de poste selon un modèle partagé (2027)
 - ☞ Développer le parcours d'accueil des nouveaux personnels (2026-2027)
 - ☞ Mieux organiser l'activité et renforcer les compétences (2027)

- Renforcer la participation des agents et la coopération interservices (2026-2027)
- Améliorer l'accès aux actualités des instances sur l'intranet (2027-2028)
- Accompagner les équipes dans l'élaboration des projets de service (2027)
- Valoriser et soutenir les dynamiques de recherche et de pédagogie (2027-2030)
- Accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs face aux évolutions des publics étudiants (2027)

- Axe 2 : Développer la prévention en santé au travail, par le développement des actions de prévention et par le renforcement des outils existants

 - Améliorer les conditions d'hygiène, de vétusté et de propreté des espaces de travail (2026-2030)
 - Développer l'étude de l'ergonomie des postes de travail (2026-2030)
 - Renforcer la formation à l'encadrement, notamment en matière de RPS (2027-2030)
 - Renforcer la formation à destination des encadrant(e)s de thèse pour l'accompagnement des doctorants et la prévention des RPS (2027-2028)
 - Promouvoir et rendre accessible la formation aux premiers secours en santé mentale (2026-2030)
 - Renforcer l'offre d'ateliers bien-être (2027)
 - Créer un baromètre annuel du bien-être au travail (2026-2030)

- Axe 3 : Mieux accompagner les personnels en situation d'encadrement ou d'animation d'équipe en définissant collectivement un socle commun de valeurs et de compétences, et en construisant une communauté des encadrants.

 - Adopter une charte de l'encadrant à l'ENSAIT (2027)
 - Sensibiliser et former les encadrants à la reconnaissance du travail (2027-2028)
 - Organiser un séminaire annuel des encadrants (2026-2030)
 - Proposer des formations RH à destination des encadrants (2026-2027)
 - Proposer un parcours « développer son efficacité et sa posture professionnelle » (2027)

- Axe 4 : Construire un environnement de travail durable et responsable par l'amélioration durable du cadre de travail et une meilleure articulation entre temps personnel et temps professionnel

 - Renforcer la qualité et le confort des espaces de travail (2027-2028)
 - Renforcer l'engagement et la motivation des équipes (2027-2028)

Virginie Guyodo remercie Marie Potdevin pour ce travail colossal ainsi que les personnels s'étant investis dans les groupes de travail.

Le plan d'actions QVCT a recueilli un avis positif à l'unanimité des élus du CSA
Le plan d'actions QVCT est soumis au vote.

Motion 11
Le plan d'actions QVCT est approuvé à l'unanimité (24 voix pour)

V. Formation et Vie Etudiante

1. *Master Chimie IPME*

Ce master est le fruit du partenariat entre la Faculté des Sciences et technique (FST) de l'Université de Lille et l'ENSAIT. Aurélie Cayla a porté ce projet.

L'objectif est de proposer un double cursus pour les élèves ingénieurs dans le secteur de la chimie. Le nombre de places est limité à 5 étudiants. Les 1ers candidats ont déjà été sélectionnés.

Le master Chimie IPME est soumis au vote.

Motion 11
Le master Chimie IPME est approuvé à l'unanimité (24 voix pour)

2. *REE*

Le règlement des Etudes et des Examens n'a pas de modification structurelle mais l'aspect juridique a été revu :

- Uniformisation de la terminologie dans le document : Etudiant, apprenti, ENSAIT, etc.
- Réorganisation de certaines informations, suppression de doublons et d'informations liées à des procédures organisationnelles
- Aspect disciplinaire revu par M. Jehanno
- Ajout de précisions sur les stages attendus pour les étudiants en double diplôme, N+i
- Précisions ajoutées sur les points bonus
- Ajout du VPE dans les membres de la commission de césure
- Contrôle médical et absence
- Repos menstruel

Il n'y a eu aucune modification concernant l'anglais avec la reprise des termes exacts du R&O de la CTI. Il est donc demandé un niveau B2.

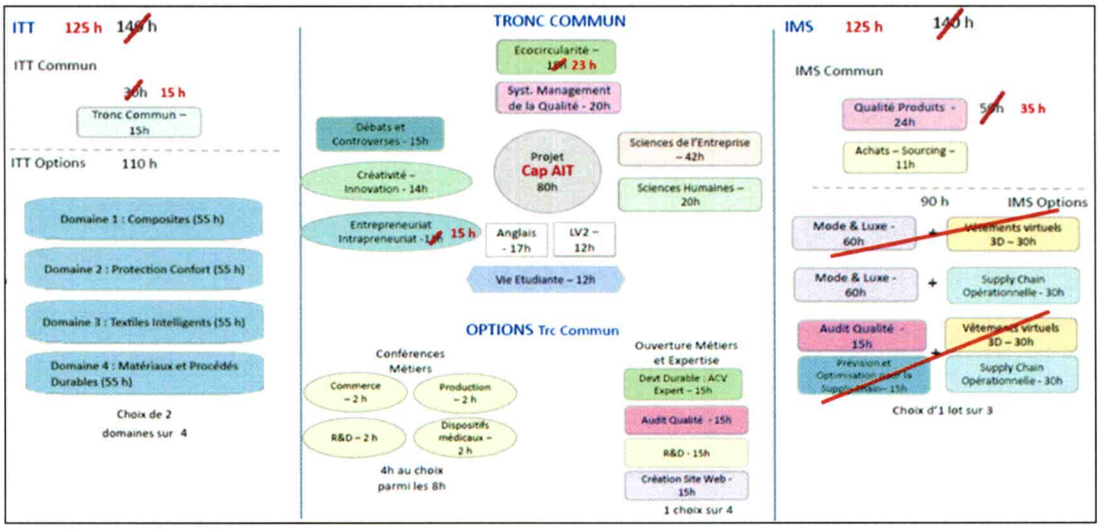
Le REE est soumis au vote.

Motion 12
Le REE est approuvé à l'unanimité (24 voix pour)

Elise Ternynck quitte la séance et donne procuration à Nolan Jehanno.

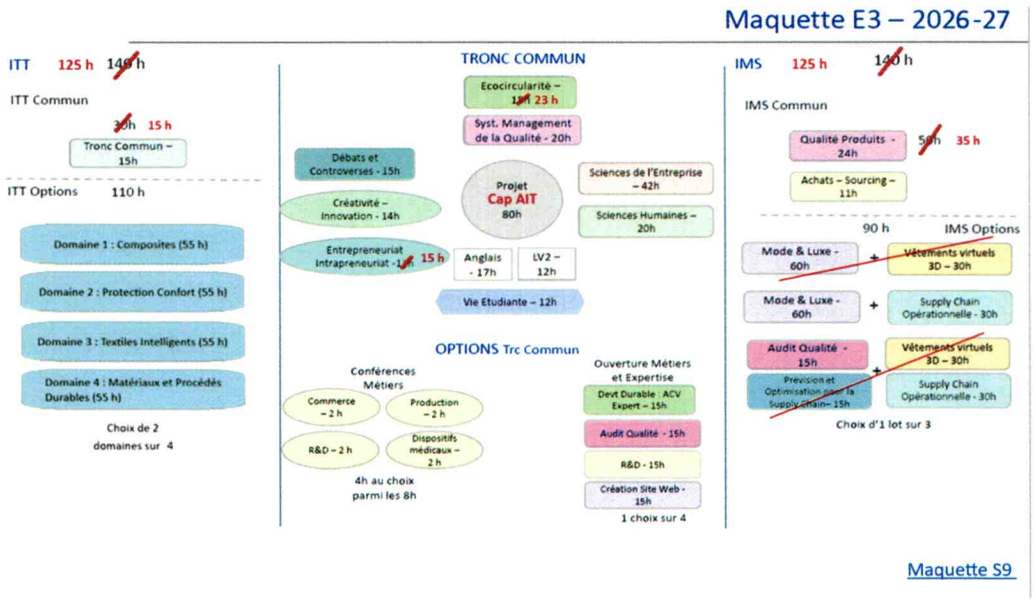
3. *Formation classique*

Il n'y a pas de modification significative sur les maquettes de 1ère et 2ème années. Seule la maquette du S9 connait des modifications :



Les modifications apportées concernent :

- Restructuration de la majeure ITT
 - 4 domaines de 55h
 - Restructuration plus particulièrement du Domaine Matériaux et Procédés Durables
- Légère évolution de la majeure IMS => 125h
 - Plus de développement durable en tronc commun général
- Travail de fond sur le projet SPRINT
 - Changement de nom => Projet appliqué en ingénierie textile : ***Projet CAP AIT***
 - Redéfinition de l'articulation pour permettre un travail de groupe plus efficace
 - Clarification de l'objectif pédagogique



Concernant l'UE programme gradué optionnel, elle ouvre droit à des crédits ECTS mais ne se substitue pas aux 30 crédits obligatoires. Les modules d'enseignement se feront exclusivement en anglais le jeudi après-midi sur le site Cité Scientifique de l'Université de Villeneuve d'Ascq. Aurélie Cayla est responsable de ce programme à l'ENSAIT. Le quota est limité à 5 étudiants ENSAIT. Aurélie Cayla est l'interlocutrice privilégiée. En sa qualité de responsable de la Majeure ITT, elle en fera une présentation aux étudiants à l'avenir.

Intitulé de l'activité	Durée de l'activité	Type d'activité
Séminaires thématiques	5h	Présentations orales + discussions
Demi-journée scientifique	4h	Exposés / tables rondes / session poster
Ethique scientifique	6h	CM
Communication scientifique		
Confidentialité et sécurité des données		
Ressources numériques	3h	MOOC
Ethique scientifique : étude de cas pratiques & discussion	1.5h	TD
Matériaux et Société : étude de cas pratiques & discussion	1.5h	
Introduction à l'utilisation de l'IA	1h	Webinaire

Les maquettes pédagogiques sont soumises au vote.

Motion 13
Les maquettes pédagogiques sont approuvées à l'unanimité (24 voix pour)

4. *Formation par apprentissage*

La maquette apprentissage ne bénéficie pas de modifications substantielles mais uniquement des modifications d'intitulés et/ou de BCC pour être en cohérence avec l'articulation FISE.

Le calendrier de l'apprentissage et la maquette de formation par apprentissage sont soumis au vote.

Motion 14
Le calendrier de l'apprentissage et la maquette de formation par apprentissage sont approuvés à l'unanimité (24 voix pour)

5. *Mastère Spécialisé Manager de l'innovation et du développement de produits dans la mode (MIM)*

Eric Devaux indique que la maquette est identique à l'année précédente. Le protocole de formation a été adapté sur l'aspect juridique.

L'ensemble des documents du mastère Spécialisé MIM est soumis au vote.

Motion 15
L'ensemble des documents du Mastère Spécialisé MIM est approuvé à l'unanimité (24 voix pour)

6. *Bilan Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)*

François Rault remplace Marion Wulfaert qui est excusée de son absence.

Le montant total de la CVEC est de 20 400 € perçus au titre de l'année 2025-2026.

Ce budget permet de financer :

- Santé étudiante (antenne de soutien psy et abonnement QARE)
- Formation PSC1 : 1950 €
- Visites médicales : 2520 €
- Soutien financier à la cellule bien-être et réussite : 670 €
- Shooting photo 3A : 1000 €
- Trousse de secours : 160 €
- Table de tennis de table : 485 €
- Limitateur de son : 4280 €
- Table de mixage et led : 844 €

La différence entre la subvention CVEC et les dépenses est prélevée sur les fonds propres de l'ENSAIT.

Le bilan CVEC est soumis au vote.

Motion 16
Le bilan CVEC est approuvé à l'unanimité (24 voix pour)

7. ***Procédure de prêt d'ordinateur***

François Rault présente la procédure :

Qui ?
L'ensemble des étudiants et apprentis de l'ENSAIT
Durée :
L'année universitaire en cours, sauf cas de prêts courts
Quel matériel ?
Ordinateur avec pochette et chargeur par prêt
5 ordinateurs d'occasion mis à disposition et achat supplémentaire en cas de besoin
Décision
Commission ad'hoc qui se réunit en début d'année universitaire puis au fil des demandes. Sont membres de la commission, le Directeur de la formation, le Directeur du numérique, Responsable Administrative et Financière de la vie étudiante et de la formation.
Constitution du dossier :
Un formulaire de demande est à retirer à la Direction des études avec les pièces jointes suivantes à fournir :

- Lettre de motivation expliquant le motif de la demande, le projet d'études ainsi que le projet professionnel,
- Justificatif de bourse de l'Etat Français ou du gouvernement pour l'année en cours,
- Copie intégrale de l'avis d'imposition année N-1 ou justificatif de revenus annuels avec la conversion en euros ET l'avis d'imposition pour un étudiant fiscalement indépendant,
- Justificatif des ressources propres,
- Tout document justifiant d'un changement récent de situation financière de l'étudiant
- RIB

Remise du matériel :
Auprès de la Direction du numérique avec la signature d'une convention
Approbation de la démarche :
Vote au prochain Conseil d'Administration

La procédure de prêt d'ordinateur est soumise au vote.

Motion 17
La procédure de prêt d'ordinateur est approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

8. ***Commission d'attribution des bourses internationales***

Il a été pris un arrêté formalisant une pratique déjà existante au sein de l'ENSAIT. L'objectif est la composition de la commission ainsi que la définition des critères d'attribution des bourses concernées lors du passage en commission.

La commission d'attribution des bourses internationales est soumise au vote.

Motion 18
La commission d'attribution des bourses internationales est approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

VI. Projets de recherche

Christine Campagne indique que les projets ont été envoyés en amont pour lecture. Ils ont été validés en Conseil Scientifique. Les projets concernés sont :

- SAFECOAT
- EXACT
- Composite biosourcé à base de tissus 3D/3DCC
- Raffia Material Science & Innovation Program (RMSIP)
- TEXPANIK
- TRANSHIELD
- Lig2TEX
- SOROTEX

Les projets de recherche sont soumis au vote.

Motion 19
Les projets de recherche sont approuvés à l'unanimité (24 voix pour)

VII. Questions diverses

Il n'y pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Fait à Roubaix, le 16 juin 2026

Le Président du Conseil d'Administration



Eugène DELEPLANQUE